

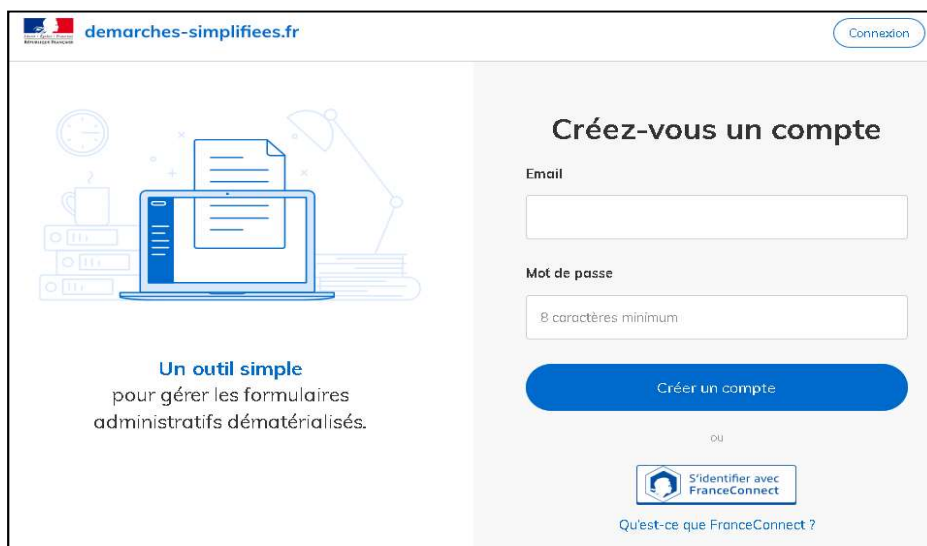
**Session unique de rattrapage du test d'aptitude au sauvetage aquatique  
Session 2024**

**Inscriptions via  
Démarches Simplifiées**

Les inscriptions à la session unique de rattrapage du test d'aptitude au sauvetage aquatique se déroulent du **lundi 18 décembre 2023 au dimanche 21 janvier 2024**.

Ces inscriptions s'effectuent en ligne à partir du site de l'académie de Rennes : [www.ac-rennes.fr](http://www.ac-rennes.fr) (rubrique « Métiers et ressources humaines » - « Concours » - « Autres concours spécifiques » puis « Test d'aptitude au sauvetage aquatique»). Vous y trouverez le lien qui vous permet d'accéder à cette application.

Une fois sur l'application, vous êtes invité(e) à créer un compte de la façon suivante :



Après avoir créé votre compte, vous pourrez commencer votre inscription en cliquant sur

**Commencer la démarche**

Pendant toute la période des inscriptions, du 18 décembre 2023 au 21 janvier 2024, vous pourrez modifier votre dossier, par exemple pour y déposer votre certificat médical. Vous pouvez également le supprimer si vous ne souhaitez plus vous inscrire.

**Enregistrer le brouillon**

**Déposer le dossier**

*Vous souhaitez revenir plus tard sur votre inscription. Vous recevrez un courriel sur votre messagerie avec le lien pour reprendre là où vous vous étiez arrêté(e).*

*Vous souhaitez confirmer votre inscription. Vous avez renseigné tous les champs qui vous concernent, et déposé les pièces demandées. Vous recevrez un accusé de réception sur votre messagerie, et votre dossier sera visible par le service des concours DEC4.*

Pour toute autre question, nous vous invitons à nous contacter en cliquant sur « Aide ».